

BON A LANCER



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



03 BP 4387

Quartier Fidjrossè Fiyégnon

Cotonou

Tél. : + 229 21 00 74 63/74 64

Agence béninoise pour l'Environnement

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le :

**Pour l'Apurement des comptes historiques des années (2012
à 2020) de l'Agence béninoise pour l'Environnement.**

**Avis de relance d'appel public à candidature de marché
public**

N° : PI_DAF_98927

Source de financement : *Fonds propres*

Gestion : 2024

Imputation budgétaire : 2.1.1.1.1.12

Accord de prêt : *Sans objet*

Novembre 2024

BON A LANCER

I. AVIS DE RELANCE D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHÉ PUBLIC.

Projet : Apurement des comptes historiques des années 2012 à 2020.

Objet : *Apurement des comptes historiques des années (2012 à 2020) de l'Agence béninoise pour l'Environnement.*

Référence du marché : PI_DAF_98927

Avis N° ~~022~~ PRMP-ABE/ PI_DAF_98927/APM du 18/11/2024

1. Le présent *avis à manifestation d'intérêt (AMI)* fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de l'Agence béninoise pour l'Environnement publié sur le SIGMaP le 29 Octobre 2024.
2. *L'Agence béninoise pour l'Environnement a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer ses activités et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour l'apurement des comptes historiques des années (2012 à 2020) de l'Agence béninoise pour l'Environnement.*
3. Le consultant a pour mission de réaliser une étude pour la correction ou l'apurement comptes.

Dans ce cadre, les tâches du Consultant sont :

- procéder à la révision des comptes à apurer ;
- analyser et circulariser les comptes des clients pour sortir les créances saines, les créances douteuses, les créances irrécouvrables et recommander la constitution de dépréciations nécessaires ;
- analyser et circulariser les comptes fournisseurs pour sortir les dettes sûres et les dettes douteuses ou fictives ;
- analyser et investiguer les suspens qu'il y a sur les états de rapprochement bancaire et proposer les actions correctives ;
- identifier les incohérences comptables et financières contenues dans les comptes ;

BON A LANCER

- proposer des écritures comptables visant notamment le redressement des comptes dans l'objectif d'obtenir une opinion sans réserve du Commissaire aux Comptes pour la certification des comptes des exercices concernés ;
 - lister le patrimoine de l'ABE ;
 - lister les soldes des dettes de l'ABE au 31/12/2019 et au 31/12/2020 ;
 - évaluer les risques et recommander les provisions nécessaires pour couvrir les litiges en cours contre l'ABE ;
 - présenter les conséquences de l'apurement ou de la correction de chacun des comptes sur le patrimoine et la situation financière de l'ABE.
4. Le délai de réalisation de la mission est de deux (02) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/bureau d'études en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/bureau d'études dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/bureau d'études dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission).
- Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats *au moins cinq (05) et au plus huit (08)* présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis¹. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. A l'issue de l'évaluation des manifestations, les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon : ***la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC)***.

¹ La satisfaction des critères de sélection requis suppose pour le cabinet/firme l'obtention de la note minimale requise

Conformément aux dispositions du point 1- c) al 3 de l'article 37 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin, « la proposition qui obtient le score technique et financier combiné le plus élevé est considérée comme la proposition la plus avantageuse ».

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets/bureau d'études ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

MR
BON A L'ANCIEN

Critères d'évaluation	Note pour le critère ²	Sous-critères d'évaluation et note ³	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	Inscription au registre de commerce	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts : être dans le domaine de l'Audit/l'Expertise Comptable.
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme ou bureau d'études dans le domaine de l'Audit/ Expertise Comptable inscrit sur le tableau de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés du Bénin (OECCA) au cours des dix (10) dernières années.	[25]	- cinq missions d'Audit/ d'Expertise Comptable et plus : 25 pts ; - trois (03) missions d'Audit/ d'Expertise Comptable: 15 pts ; A raison de 05pts par mission	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
3. Nombre expériences spécifiques du cabinet/firme ou bureau d'études dans le domaine de l'Audit/ Expertise Comptable inscrit sur le tableau de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés du Bénin (OECCA) au profit de structures privée, publique, parapublique ou d'une ONG au cours des 05 dernières années	[50]	Avoir réalisé un minimum de deux (02) missions d'apurement ou de révision des comptes : - Par mission = 25 pts ; - Deux missions et plus = 50 pts.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

²Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

³Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, l'intitulé et la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

BON A LANCER

4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme ou bureau d'étude	[05]	<p>- Présentation du cabinet : 03 pts ;</p> <p>- Organigramme : 02pts</p>	Note de présentation du Cabinet/firme ou bureau d'études et son organigramme
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	<p>- Un/e Chef de mission: un Expert-Comptable, ayant au moins dix (10) années d'expérience avérée dans le domaine dont au moins (01) d'apurement des comptes: 05 pts</p> <p>- Un/e Expert en fiscalité: un cadre diplômé en fiscalité (DESS, Master, Administrateur, etc...) ayant une expérience professionnelle avérée, attestée d'au moins une mission d'apurement des comptes en qualité de fiscaliste. 03 pts</p> <p>- Des experts comptables ou Réviseurs comptables séniors : BAC + 5 en comptabilité ou finances ou diplôme équivalent ayant des compétences avérées dans le domaine de l'expertise comptable : 02 pts</p>	<p>Liste du personnel et copie simple des diplômes</p>
TOTAL	[100]		

BOUR LA LANCER

12

BON A LANCER

La note minimale requise pour être présélectionné est soixante-quinze (75) et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ou bureau d'études ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics, E-mail : gjadjovi@gouv.bj et prendre connaissance des documents de présélection au bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics : sis au premier étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, Tel : 65 71 90 87, aux heures suivantes de 8H à 12H30 et de 14H à 17H30 du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du **23.../...04.../2024**. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics : sis au premier étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, Tel : 65 71 90 87. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée en fichier unique sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics : sis au premier étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, Tel : 65 71 90 87, au plus tard le **06.../...02.../2025** à **14H30**

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics : sis au premier étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, Tel : 65 71 90 87, le **06.../...02.../2025** à **15H00**.

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des

BON A LANCER

marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les *deux (02)*⁴ jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les *deux (02)* jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision *de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02)]* jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus ; deux (02) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Fait à Cotonou le, 17/01/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics,


Gentilis Jessica ADJOVI



The stamp is circular with a blue border. The outer ring contains the text 'AGENCE BÉNINOISE POUR L'ENVIRONNEMENT DURABLE' at the top and 'RÉP DU BÉNIN' at the bottom. The inner circle contains 'LA P.R.M.P.' in the center and 'A.S.D.E.B.' at the bottom.

⁴Choisir cinq (05) jours pour les marchés relevant des seuils de passation et deux (02) jours pour les sollicitations de prix

II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]*⁵ ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.⁶ ;

Veillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

BON A LANCER

⁵ Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

⁶ Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation